

Le rôle de la cité dans l'adjudication des sacerdotes : gestion culturelle, légitimité sacerdotale et autorité divine

Julien DECHEVEZ
Université de Liège

Lorsqu'en 44 après J.-C., Paullus Fabius Persicus prend en charge l'administration de la province d'Asie en tant que proconsul, il s'étonne de la gestion du temple d'Artémis à Éphèse et plus particulièrement de la manière dont les sacerdores y sont attribués¹. À la surprise du Romain, la pratique qui est employée consiste à assigner les charges culturelles exercées au sein du temple « comme si on les mettait à l'encan » (ὡσπερ ἐν ἀπαρτεία)². Persicus traite en l'occurrence d'un mode d'attribution des prêtrises qui est alors bien ancré dans le fonctionnement institutionnel de plusieurs cités d'Asie Mineure et des îles de l'Égée, depuis la fin de l'époque classique au moins : l'adjudication des sacerdores³. Pour le proconsul, ce mode de gestion des offices sacerdotaux engendre de trop grands risques de corruption de la part des membres de l'administration locale engagés dans ces enchères, qui profiteraient de ces opérations pour monopoliser à leur avantage ces postes. Partant, on a pu considérer que la mise aux enchères des prêtrises résultait d'une certaine forme de « privatisation » des cultes dans les cités qui l'ont pratiquée⁴. Or, cette affirmation mérite d'être remise sur le métier, dans la mesure où les inscriptions qui enregistrent les ventes de prêtrise comme le propos de

1 Je tiens à remercier J. Bernini pour m'avoir donné l'occasion de participer à la journée d'étude dont procède cet article. Mes remerciements vont aux membres présents à cette occasion pour leurs réactions, ainsi qu'à V. Pirenne-Delforge, J.-M. Carbon, S. Lebreton et aux experts anonymes pour leurs remarques sur une version antérieure de cette contribution.

2 *I.Ephesos* I, 18b, l. 11-20, et 18c, l. 1-13. Sur ce texte, voir Wörrle, 1990, p. 45-46; Dignas, 2002, p. 150-154.

3 Les premières attestations de la pratique proviennent de Chios (*CGRN* 170; c. 500-400 av. J.-C.), et de Milet (*CGRN* 39; c. 400 av. J.-C.). Le dernier témoignage assuré d'une vente de prêtrise en Asie Mineure vient de Séleucie du Calycadnos (*SEG* 63.1402; 142-161 apr. J.-C.). Sur le sujet, on lira Debord, 1982, p. 63-68; Graf, 1985, p. 149-153; Parker, Obbink, 2000; Dignas, 2002, p. 251-271; Wiemer, 2003; Buraselis, 2008. La vente est aussi attestée en Égypte, dans des modalités différentes : Messerer, 2022, p. 1-6.

4 Dans cette perspective, voir Dignas, 2002b; Müller, 2016, p. 290.